

Communiqué de presse du Groupe Socfin relatif à une assignation du 8 juin 2026

Luxembourg, le 9 juin 2026

Le Groupe Socfin a pris connaissance d'un communiqué de presse diffusé le 8 juin 2026 sur le site <cncd.be> et le 9 juin 2026 sur le site <fian.be> contenant l'information suivante :

« Le lundi 8 juin, les ONG CNCD-11.11.11, FIAN, Humundi et SOS FAIM Luxembourg assignent en justice la multinationale SOCFIN, majoritairement contrôlée par Vincent Bolloré et le milliardaire belge Hubert Fabri, pour poursuites abusives. »

Au jour du présent communiqué, le Groupe Socfin n'a pas connaissance de l'assignation du 8 juin 2026 à laquelle il est fait référence.

Le communiqué précité fait référence à « [...] trois plaintes pénales contre quatre ONG (CNCD-11.11.11, FIAN, Humundi et SOS FAIM Luxembourg) et sept employé-es, les accusant de calomnie, diffamation et atteinte à l'intimité de la vie privée suite à la publication d'un rapport sur les plantations d'huile de palme de SOCFIN en Sierra Leone, et à leurs actions pour défendre les communautés affectées » datant de 2019.

Le Groupe Socfin croit comprendre que les auteurs du communiqué font référence à une procédure pénale au Grand-Duché de Luxembourg qui a été clôturée en octobre 2024.

Dans cette procédure, la chambre du conseil du tribunal d'arrondissement de Luxembourg a rendu une ordonnance par laquelle (i) concernant la majorité des faits reprochés, elle a déclaré éteinte par l'effet de la prescription, acquise en cours de procédure d'instruction, l'action publique, et (ii) concernant le restant des faits reprochés, elle a décidé qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre les personnes visées.

En statuant sur les frais de justice, la chambre du conseil a retenu que les parties civiles, y compris deux entités du Groupe Socfin, avaient agi de bonne foi, de sorte que les frais de la poursuite pénale engagée suite à leurs plaintes n'ont pas été mis à leur charge.

Ces éléments contredisent toute présentation selon laquelle les démarches engagées par des entités du Groupe Socfin auraient constitué des « poursuites abusives » ou des « procédures bâillons ».

Le Groupe Socfin réfute toute allégation de « poursuites abusives ». Il respecte pleinement le rôle des organisations de la société civile, des médias et du débat public. Ce respect ne saurait toutefois priver une entreprise de la possibilité de défendre ses droits lorsqu'elle estime être visée par des propos gravement inexacts, attentatoires à sa réputation ou susceptibles de porter atteinte aux droits de personnes physiques ou morales.

S'il devait s'avérer qu'une assignation est en voie de signification à une ou plusieurs entités du Groupe Socfin, ces dernières se défendront sereinement devant les tribunaux.

À propos du groupe SOCFIN

Socfin est un groupe agro-industriel international actif dans l'agriculture tropicale, dont les activités portent principalement sur la production de caoutchouc naturel et d'huile de palme. Présent dans 10 pays d'Afrique et d'Asie, le Groupe s'appuie sur une expérience de long terme dans le développement agricole. Son approche repose sur le renforcement progressif des pratiques environnementales et sociales, le dialogue avec les parties prenantes et une logique d'amélioration continue, en cohérence avec des standards internationalement reconnus.

Contact : media@socfin.com